

# ASSEMBLÉE NATIONALE

8 avril 2021

---

FIN DE VIE - (N° 4042)

|              |  |
|--------------|--|
| Commission   |  |
| Gouvernement |  |

**RETIRÉ AVANT DISCUSSION**

## SOUS-AMENDEMENT

N ° 3249

présenté par  
M. Hetzel

à l'amendement n° 3043 de M. Falorni

-----

### ARTICLE ADDITIONNEL

**AVANT L'ARTICLE PREMIER, insérer l'article suivant:**

Après le mot :

« choisie »,

insérer les mots :

« avec le concours de personnels médicaux et soignants formés ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Il est indispensable que ce droit s'exerce avec le concours de personnels formés, plus particulièrement aux techniques de soins palliatifs.